

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021**Point 8 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Charles Morel,
au nom du groupe PLR, en faveur d'une consommation économe de l'eau
et du respect du principe du consommateur-payeur**

Lors de la séance du 12 octobre 2020, le Conseil général a transmis le postulat de M. Charles Morel en faveur d'une consommation économe de l'eau et du respect du principe du consommateur-payeur.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable de la Ville de Bulle modifie sensiblement la manière de facturer l'eau dans la commune. Alors que jusqu'ici, mis à part la location du compteur, la facture était fonction du volume consommé, le nouveau règlement introduit une taxe forfaitaire pouvant représenter une part importante de la facture. Par définition, une taxe forfaitaire ne répond pas au principe moderne de qui consomme paie et n'incite donc pas suffisamment à une utilisation économe de l'eau.

L'eau, et qui plus est l'eau de qualité dont nous bénéficions à Bulle, doit être économisée. Il s'agit, à certaines périodes, d'une denrée rare qui doit donc, au-delà d'une certaine consommation de base raisonnable, également être chère afin d'inciter le consommateur à une utilisation économe de cette matière première. Sans des mesures incitatives suffisantes, il est fort probable que des mesures coercitives et administratives devront être prises pour en modérer la consommation, ce que nous voulons éviter à tous prix.

Par le biais de ce postulat, nous demandons que le Conseil communal informe ce Conseil sur toutes les mesures qu'il entend prendre pour accentuer le principe du consommateur-payeur et ainsi inciter les consommateurs bullois à une utilisation économe, raisonnable et durable des ressources d'eau limitées que la nature met à notre disposition. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé.

À ce jour, 2'964 compteurs d'eau sont en service sur le territoire bullois. Il s'agit de profils de consommations variables (immeuble, villa, industrie, commerce, etc.). La consommation ainsi que l'épuration d'eau sont facturées trimestriellement par Gruyère Energie SA (GESA) sous la forme d'acomptes. Un décompte est ensuite établi en fin d'année sur la base du relevé effectif de consommation. Une grande partie des clients qui sont locataires ne voient cependant jamais leurs factures d'eau potable.

Que le prix de l'eau soit de Fr. 1.00/m³, comme actuellement, ou de Fr. 2.00/m³, la différence de prix ne sera jamais assez marquée pour inciter le consommateur à économiser cette précieuse ressource.

Pour répondre au respect du principe du consommateur-payeur, il est à préciser que la part liée à la consommation d'eau figure autant sur la facture d'eau, pour ce qui concerne sa fourniture, que sur la facture d'épuration, pour ce qui concerne son évacuation.

D'autre part, il faut pouvoir sensibiliser tous les consommateurs, pas seulement ceux qui reçoivent leurs factures. Peu de clients se posent véritablement la question de savoir ce qui se passe derrière le robinet et peu sont conscients de la richesse et de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire communal qui reste bien meilleure qu'une eau en bouteille.

Il est donc proposé de communiquer à plus large échelle sur ce bien qu'est l'eau potable, en mettant en place diverses actions destinées à tous les habitants de la commune, adultes comme enfants, et en utilisant différents moyens tels que les réseaux sociaux, la bulle verte, le site internet de la Ville, des campagnes d'information et de sensibilisation, des concours, etc. :

- Visites d'installations techniques en exploitation afin de montrer comment et où est captée l'eau potable
- Sensibiliser sur la valeur de l'eau et démontrer pourquoi cette ressource n'est pas inépuisable
- Démontrer que l'eau du robinet est meilleure et plus écologique que l'eau en bouteille
- Mettre en évidence les gestes simples du quotidien visant à réduire la consommation d'eau d'un ménage
- Montrer la chance de bénéficier d'une telle eau potable en comparaison avec d'autres régions, parfois pas si éloignées, et expliquer quel impact pourrait avoir le changement climatique
- Expliquer les éléments pouvant avoir une influence sur la qualité de l'eau au niveau des cultures et de la pollution

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal décide de mener une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau sur plusieurs années.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard